



Séance du jeudi 14 novembre 2024 à 18h45

Date de convocation : vendredi 8 novembre 2024

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2024**
- **Démission adjoint : modifications commissions communales – délégués organismes extérieurs référent sécurité routière et correspondant défense**
- **Tarifs communaux – année 2025**
- **Redevance assainissement SAS cloche d'or – année 2024**
- **Recensement de la population : rémunération coordonnateur communal et agents recenseurs**
- **Acquisition terrains MM Michel BOUCHER et Jean-Louis BOURSIN**
- **Informations et questions diverses**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain POMA, Maire.

Présents : M. POMA - Mme LHUILIER - Mme POTET - M. CHESNEAU - Mme SAINSON - M. BRIANDET - M. DUBOIS - Mme BRISSET - M. OZANNE - M. COURTEAUX - Mme OUVRAT – M. DUPRÉ – Mme LATREILLE – Mme LOUPIAS – M. ROUAULT - P. CRIBELIER (arrivé à 19h20)

Absents excusés ayant donné procuration : Mme COUTEAUX pouvoir à M. COURTEAUX

Absente excusée : Mme ASTIER-BOURBON

Monsieur le Maire fait l'appel, le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Mme SAINSON Katia a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des observations sont à apporter au procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 10 octobre 2024.

Mme Adeline OUVRAT demande le rajout du point au IQD du dernier conseil, un devis en cours concernant l'élagage des arbres sur l'ensemble du territoire communal.

Il est approuvé.

**DÉMISSION ADJOINT : MODIFICATIONS COMMISSIONS COMMUNALES – DÉLÉGUÉS
ORGANISMES EXTÉRIEURS RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET CORRESPONDANT
DÉFENSE**

Monsieur Le Maire informe les membres présents de la démission, à effet au 26 octobre 2024, de monsieur Bruno DANGER, adjoint au maire. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein des commissions dont il était membre.

Monsieur le Maire propose également la dissolution de la commission « développement économique ».

Désignation	Effectif	Membres
D.I.A	7	CHESNEAU Sébastien – LHUILIER Laure – BRIANDET Ludovic – SAINSON Katia – POTET Isabelle – ROUAULT Gilles – OZANNE Thierry
Finances	7	SAINSON Katia – LHUILIER Laure – BRIANDET Ludovic – CHESNEAU Sébastien – POTET Isabelle – LATREILLE Ana – OZANNE Thierry
Infrastructures	7	CHESNEAU Sébastien – LOUPIAS Stéphanie – LATREILLE Ana – ASTIER BOURBON Marina – DUBOIS Éric – CRIBELIER Pascal – OZANNE Thierry
Communication	7	SAINSON Katia – ASTIER BOURBON Marina – DUPRÉ Jacques – OUVRAT Adeline – LOUPIAS Stéphanie – DUBOIS Éric – BRISSET Annie
Développement économique	/	Dissolution
Enfance et jeunesse	7	POTET Isabelle – LOUPIAS Stéphanie – ASTIER BOURBON Marina – DUPRÉ Jacques – SAINSON Katia – COUTEAUX Sandrine – BRISSET Annie
Voirie – eau – assainissement - urbanisme	7	BRIANDET Ludovic – COURTEAUX Axel – ROUAULT Gilles – DUBOIS Éric – CHESNEAU Sébastien – POTET Isabelle – OZANNE Thierry
Quartier & sécurité	7	Dissolution

Il convient de désigner de nouveaux délégués :

Siège au Syndicat de Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, M. Poma se propose en tant que délégué, après un vote à bulletin secret 15 pours et 1 blanc

Siège au SICOM syndicat de vidéo protection, Mmes LHUILIER et BRISSET se propose en tant que déléguées, après vote à bulletin secret – 9 pour Laure LHUILIER – 4 pour Annie BRISSET – 3 blancs

Désignation d'une élue référent sécurité routière : Mme Annie BRISSET – 16 pour

Désignation d'une élue correspondant défense : Mme Katia SAINSON (Arrêté municipal)

TARIFS COMMUNAUX – ANNÉE 2025

Suite à la commission finances du 6 novembre 2024, il est proposé les tarifs suivants :

Dénomination	Tarifs 2025			Voté
CONCESSIONS CIMETIÈRE - trentenaire : 1 emplacement 2 emplacements - cinquantenaire : 1 emplacement 2 emplacements				14 P/2 C
		122,00 244,00 185,00 370,00		
COLUMBARIUM - concession trentenaire - concession cinquantenaire - caverne trentenaire - caverne cinquantenaire				14 P/2 C
		780,00 1 132,00 80,00 110,00		
TENNIS		gratuit		16
PHOTOCOPIE (A4 - noir et blanc) PHOTOCOPIE (A4 - couleur) PHOTOCOPIE (A3 - noir et blanc) PHOTOCOPIE (A3 - noir et blanc)				16
		0,18 € 0,22 € 0,30 € 0,35 €		
PRÊT MATÉRIEL COMMUNAL (gratuit pour les repas de quartiers) - table avec tréteaux - chaise				17
		4,00 € 1,00 €		
- chapiteau (gratuit pour les repas de quartiers) - association caution - particulier caution	3 x 6 m gratuit 1 000,00 € 70,00 € 1 000,00 €	4 x 6 m gratuit 1 000,00 € 100,00 € 1 000,00 €	5 x 12 m gratuit 1 000,00 € 140,00 € 1 000,00 €	17
SALLES DU FOYER RURAL - Grande salle - petite salle - cuisine (la journée) - tarif week-end - Petite salle et cuisine uniquement (la journée) - tarif week-end - Caution particuliers - Caution associations communales - Employés communaux (1 location/an ½ tarif petite salle ou grande salle ou tarif week-end)				17
		300,00 € 375,00 € 165,00 € 245,00 € 1000,00 € 500,00 €		
CANTINE SCOLAIRE : repas enfant repas enfant (1/2 tarif à/c du 3è enfant) repas adulte repas employé communal				17 17 17 15P/1C/ 1A
		3,10 € 1,55 € 5,20 € 3,10 €		
Enfants hors commune scolarisés à Châtillon		560,00 €		17
ASSAINISSEMENT - m ³ - abonnement part collectivité/an H.T - taxe raccordement				17
		1,30 € 65,00 € 865,00 €		
EAU -m ³ - abonnement part collectivité/an H.T				17
		0,27 € 21,50 €		

REDEVANCE ASSAINISSEMENT SAS CLOCHE D'OR – ANNÉE 2024

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la laiterie « SAS La Cloche d'Or » a transmis en mairie les renseignements nécessaires pour procéder au calcul de la redevance assainissement (rejets non industriels tels que les eaux des lavabos, douches et toilettes) pour l'année 2024. Cette redevance pour la consommation d'eau est calculée sur le nombre de jours travaillés et le nombre de personnes actives sur le site. Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, fixe à l'unanimité la redevance à 591.72 € HT pour 434.20 m³ par an.

RECENSEMENT POPULATION : RÉMUNERATION COORDONNATEUR COMMUNAL ET AGENTS RECENSEURS

Monsieur Le Maire, informe le conseil municipal que le recensement de la commune sera réalisé sur la commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de recruter un coordonnateur communal et quatre agents recenseurs.

Monsieur Jacques DUPRE a été nommé coordonnateur, mesdames Claudie SINSON et Rosalaine ROULEUX et Messieurs Jean-Marie DENIZEAU et Pierre JULIEN en tant qu'agents recenseurs.

Il appartient au conseil municipal de fixer librement la rémunération de chacun :

Pour le coordonnateur communal, sur la base d'un forfait de 1 400 € brut : 16 pour – 1 abstention

Pour les agents recenseurs, sur la base d'un forfait de 1 300 € brut : 17 pour

Un versement de forfaitaire de 100 € en dédommagement des frais engendrés par les réunions et déplacements pour le coordonnateur communal (16 P – 1 A) et les quatre agents recenseurs 17 P.

ACQUISITION TERRAINS MM. MICHEL BOUCHER ET JEAN LOUIS BOURSIN

Afin de continuer l'unité foncière en face de l'école maternelle, la commune souhaite acquérir les terrains suivants :

Parcelle de vignes de Mr Michel BOUCHER 602 € (1600 m²) – 17 pour

Parcelle de Mr Jean Louis BOURSIN 3000 € (6600 m²) – 17 pour

Monsieur Le Maire charge l'étude Taylor, notaires et associés à Saint Aignan de réaliser les actes de ventes et les transactions.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que des gens du voyage sont installés sur un terrain non constructible, au tertre blanc. Une rencontre avec Monsieur Le sous-préfet est prévue en mairie le 21 novembre prochain pour évoquer la situation.

Un deuxième terrain agricole a été acheté 2 route des Vins, sans autorisation ni procédure.

Une procédure est partie au procureur, à la sous-préfecture.

Mise en demeure à l'état initial au frais de la mairie avec refacturation au risque d'avoir un impayé.

Mme Annie BRISSET, informe que la factrice s'est fait mordre par le chien des nouveaux propriétaires d'une maison située rue du Colombier.

Le chien de Monsieur Even Feuillâtre se sauve régulièrement par un trou dans la clôture, il y a un risque de morsure pour les personnes de passage.

Madame Annie BRISSET informe que la haie de thuyas de la maison située 23 rue du Colombier dépasse sur la voie publique est nécessite un taillage.

Date à retenir :

- Jeudi 21/11 : réception des travaux de l'usine de déferrisation
- Jeudi 21/11 : visite de monsieur le sous-préfet en mairie
- Jeudi 21/11 : réunion publique en présence du Sidelc sur les travaux de la rue du château d'eau à 18h30 petite salle du foyer rural.

Monsieur Thierry OZANNE, informe que les travaux rue des Girardières sont arrêtés. Il n'y a plus de lumière dans cette rue depuis quelque temps.

L'allumage de l'éclairage public est le même sur toute la commune le matin 6h30. Monsieur le Maire va demander un contrôle à monsieur Clément suite au changement d'heure.

Monsieur Thierry OZANNE, demande ou en est la situation financière du boulanger suite à son passage en redressement judiciaire.

Le camion est en location, le premier loyer a été payé par une association. La commune n'a aucun retour à ce jour. Le sujet de chercher un repreneur est soulevé.

Madame Laure LHUILIER souhaite préciser que le montant des loyers est de 500 € pour la boulangerie et 500 € pour le logement.

La soirée téléthon du 29/11/2024 à partir de 16h00. La date de réservation des repas est repoussée d'une semaine.

Samedi 30/11/2024 : Sainte barbe à Meusnes à 16h00.

Les vœux du maire sont fixés au vendredi 17 janvier 2025 à 18h45.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **12 décembre 2024** à 18h45.

Monsieur Le Maire lève la séance à 20h35.